



2020/2181(DEC)

25.2.2021

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) pour l'exercice 2019
(2020/2181(DEC))

Rapporteure pour avis: Caterina Chinnici

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ci-après, l'«Agence») contribue sensiblement à améliorer la sécurité de l'Europe en assurant le niveau le plus élevé de sécurité des informations et de protection des données aux informations qui lui sont confiées, en fournissant des services de qualité et en aidant les États membres à aligner leurs capacités technologiques sur leurs besoins; attire l'attention sur la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour se prémunir de tout risque pour les informations traitées; rappelle que la capacité de l'Agence à améliorer les systèmes d'information existants et à en créer de nouveaux a été renforcée grâce à son nouveau mandat entré en vigueur en décembre 2018; rappelle que 2019 a été la première année après l'entrée en vigueur du règlement (UE)2018/1726¹ et salue les efforts déployés par l'Agence pour s'adapter à ces nouvelles règles;
2. se félicite que la Cour ait déclaré légales et régulières, dans tous leurs aspects significatifs, les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence relatifs à l'exercice 2019 et que ceux-ci reflètent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2019; souligne qu'en 2019, le budget de l'Agence est passé de 107 millions d'EUR à 219 millions d'EUR (soit une augmentation de 104,6 %) et que son effectif est passé de 162 à 223 personnes (soit une augmentation de 37,6 %); relève que la construction du nouveau bâtiment à Strasbourg est achevée;
3. rappelle la très faible exécution du budget de l'Agence en 2019, avec le report de près de 55,2 % (159 millions d'euros) des crédits d'engagement et le reversement de 47,8 % (66 millions d'euros, dont 23 millions d'euros qui n'ont pas été demandés) des crédits de paiement au budget général; reconnaît que cette situation est due à l'adoption ou à l'entrée en vigueur tardive de certains actes législatifs, ce qui a créé un écart notable entre la date effective de leur mise en œuvre et la date fixée par la Commission dans les fiches financières législatives correspondantes; recommande dès lors à la Commission d'associer et de consulter l'Agence au stade le plus précoce de l'élaboration des propositions législatives concernées afin d'améliorer les hypothèses qui sous-tendent la planification financière et, partant, d'améliorer l'alignement de la planification budgétaire sur le calendrier des actes juridiques correspondants;
4. regrette que l'audit ait révélé qu'un paiement de 284 000 euros pour la fourniture d'une «maintenance corrective pour assurer le bon fonctionnement du système d'information Schengen» n'était pas conforme aux dispositions contractuelles; relève que cette situation est due à des raisons opérationnelles inévitables; salue les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations formulées par la Cour les années précédentes; déplore que

¹ Règlement (UE) 2018/1726 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), modifiant le règlement (CE) n° 1987/2006 et la décision 2007/533/JAI du Conseil et abrogeant le règlement (UE) n° 1077/2011 (JO L 295 du 21.11.2018, p. 99).

la Cour ait détecté d'autres lacunes au regard de la qualité, de l'exhaustivité et de la cohérence des informations relatives audit contrat; prend acte de la réponse de l'Agence selon laquelle le paiement irrégulier était nécessaire pour respecter l'obligation juridique qui lui incombe d'assurer en permanence le fonctionnement du système d'information Schengen, la procédure pour le contrat-cadre qui devait succéder au contrat en question ayant été lancée trop tard;

5. se félicite de la nouvelle structure organisationnelle mise en place pour renforcer les capacités relatives à la planification opérationnelle et au marché public correspondant, y compris pour les composantes juridiques et techniques, mais préconise des efforts supplémentaires pour garantir le respect des règles de passation de marché et davantage de précision dans les procédures de contrôle interne et de communication d'informations;
6. demande à l'Agence de limiter le recrutement de contractants privés et l'externalisation de tâches qui pourraient la rendre dépendante d'entités extérieures pour des opérations de nature sensible et critique;
7. regrette que l'évaluation des candidatures par rapport aux critères d'éligibilité n'ait pas toujours été suffisamment rigoureuse lors des procédures de recrutement, ce qui, dans un cas, a donné lieu à une inégalité de traitement des candidats; reconnaît que l'Agence s'est engagée à veiller à ce que tous les candidats bénéficient d'un traitement identique et qu'à cet effet, elle a mis en place des outils électroniques de recrutement destinés à procéder à des vérifications automatiques afin que les mêmes erreurs ne se reproduisent plus;
8. salue les progrès accomplis en ce qui concerne les observations de la Cour et les recommandations du Parlement formulées les années précédentes.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	24.2.2021
Résultat du vote final	+: 58 -: 1 0: 5
Membres présents au moment du vote final	Magdalena Adamowicz, Malik Azmani, Katarina Barley, Fernando Barrena Arza, Pietro Bartolo, Nicolas Bay, Vladimír Bilčík, Vasile Blaga, Ioan-Rareş Bogdan, Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Jorge Buxadé Villalba, Damien Carême, Caterina Chinnici, Clare Daly, Marcel de Graaff, Anna Júlia Donáth, Cornelia Ernst, Laura Ferrara, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Andrzej Halicki, Balázs Hidvéghi, Evin Incir, Sophia in 't Veld, Patryk Jaki, Lívia Járóka, Marina Kaljurand, Assita Kanko, Fabienne Keller, Peter Kofod, Łukasz Kohut, Moritz Körner, Alice Kuhnke, Jeroen Lenaers, Juan Fernando López Aguilar, Nuno Melo, Roberta Metsola, Nadine Morano, Javier Moreno Sánchez, Maite Pagazaurtundúa, Nicola Procaccini, Emil Radev, Paulo Rangel, Terry Reintke, Diana Riba i Giner, Ralf Seekatz, Michal Šimečka, Birgit Sippel, Martin Sonneborn, Tineke Strik, Ramona Strugariu, Tomas Tobé, Dragoş Tudorache, Milan Uhrík, Tom Vandendriessche, Bettina Vollath, Jadwiga Wiśniewska, Elena Yoncheva, Javier Zarzalejos
Suppléants présents au moment du vote final	Malin Björk, Isabel Santos, Tom Vandenkendelaere

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

58	+
PPE	Magdalena Adamowicz, Vladimír Bilčík, Vasile Blaga, Ioan-Rareş Bogdan, Andrzej Halicki, Balázs Hidvéghi, Livia Járóka, Jeroen Lenaers, Nuno Melo, Roberta Metsola, Nadine Morano, Emil Radev, Paulo Rangel, Ralf Seekatz, Tomas Tobé, Tom Vandenkendelaere, Javier Zarzalejos
S&D	Katarina Barley, Pietro Bartolo, Caterina Chinnici, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Evin Incir, Marina Kaljurand, Łukasz Kohut, Juan Fernando López Aguilar, Javier Moreno Sánchez, Isabel Santos, Birgit Sippel, Bettina Vollath, Elena Yoncheva
Renew	Malik Azmani, Anna Júlia Donáth, Sophia in 't Veld, Fabienne Keller, Moritz Körner, Maite Pagazaurtundúa, Michal Šimečka, Ramona Strugariu, Dragoş Tudorache
ECR	Jorge Buxadé Villalba, Patryk Jaki, Assita Kanko, Nicola Procaccini, Jadwiga Wiśniewska
Verts/ALE	Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Damien Carême, Alice Kuhnke, Terry Reintke, Tineke Strik
ID	Nicolas Bay, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud, Peter Kofod, Tom Vandendriessche
NI	Laura Ferrara, Martin Sonneborn

1	-
ID	Marcel de Graaff

5	0
The Left	Pernando Barrena Arza, Malin Björk, Clare Daly, Cornelia Ernst
NI	Milan Uhrík

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention